

# Double défi à relever pour Garon

par Marc LESTAGE

Il faudra accroître simultanément le volume de production et l'efficacité des fermes et roder les circuits de commercialisation des produits agricoles du Québec avant que l'agriculture joue le rôle moteur qu'on semble lui assigner dans la relance de l'économie québécoise.

Le nouveau ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, en a convenu dans une récente entrevue accordée au SOLEIL.

Cet immense défi, que M. Garon a la manie de coiffer tout bonnement du slogan "autosuffisance", devra nécessairement être appuyé d'un train de mesures qu'il n'est pas facile d'aligner dans un ordre de priorités parce que le ministre parle continuellement "de drainage agricole, de financement agricole, de l'intervention de Soquia (Société québécoise d'initiatives agricoles) et de la politique d'achats du Québec" sans pour autant les situer par ordre d'importance.

De l'avis du ministre Garon, l'incapacité chronique du Québec à assurer "une aussi grande part que possible de ses besoins alimentaires à même son sol", résulte essentiellement d'une mauvaise utilisation de la richesse naturelle disponible (sol) et d'un manque de motivation des hommes pour cette profession lourdement hypothéquée "de faux clichés qui nous montrent les agriculteurs comme des individus qui tirent le diable par la queue".

Selon le ministre, la "mauvaise réputation" dont est créditée l'agriculture démobilitise plusieurs producteurs et dresse une barrière psychologique qui décourage une relève déjà ébranlée par une évaluation pas très flatteuse de la carrière d'agriculteurs chez les orienteurs scolaires.

## Les sols

Le ministre Garon s'enthousiasme, par contre, lorsqu'il s'agit de parler des efforts à déployer pour "amender" les sols agricoles du Québec, les rendre plus accessibles, plus productifs.

Les données mathématiques ne lui font pas défaut à ce chapitre. L'état d'infériorité du Québec est évident. En Ontario, trois millions d'acres de sol sont drainés. Au Québec, seulement 400,000 acres.

"Les pépines vont faire du feu", disait dernièrement le ministre Garon. Il faut entendre par là que son ministère espère convaincre beaucoup de cultivateurs de drainer

leurs sols. L'enfouissement de drains permet, dans les meilleures conditions, d'ajouter 40 p.c. de rendement aux récoltes.

Pour 1977, le ministère de l'Agriculture souhaite que les producteurs agricoles vont drainer 115,000 acres, l'an prochain 200,000 acres. Cet objectif paraît énorme si l'on considère qu'en 1976, on a drainé 80,000 acres seulement.

D'autant plus que le Québec compte un maximum de cinq millions d'acres de sol "cultivables", dont la moitié sont situés au sud de Montréal, où le drainage offre le plus d'avantages. Par ailleurs, même s'il a augmenté ses objectifs, le ministère de l'Agriculture ne propose pas, pour 1977, d'augmenter sa subvention aux producteurs.

Quand on lui signale cette situation, le ministre esquisse un large sourire et chuchote presque qu'il espère faire augmenter cette subvention en cours d'année, "si tout fonctionne comme je pense".

Toujours au chapitre de l'amélioration des sols, le ministre Garon espère encadrer rigoureusement le programme des travaux mécanisés du ministère de l'Agriculture en vertu duquel les producteurs du Québec ont bénéficié de subventions pour 18 millions d'heures travaillées depuis 40 ans.

"Avec un pareil budget, on aurait pu retourner toutes les terres de la province, depuis le temps", d'expliquer M. Garon qui affirme avoir exigé l'établissement d'un "suivi" (contrôle) pour ce programme qui fait la joie des patronneux depuis deux générations.

De plus, le MAQ offrira désormais aux cultivateurs de choisir leur contracteur, pourvu qu'il soit accrédité par le MAQ. Le gouvernement défraie 50 pour cent de ces dépenses. Les travaux mécanisés servent généralement à déblayer de nouvelles terres et à niveler les surfaces des champs.

## Stabilisation

Etrangement, le ministre Garon ne parle pas beaucoup des programmes de stabilisation des revenus agricoles dont le message faisait état. Cette situation s'explique probablement par le fait que les mesures d'assistance au niveau des prix agricoles se retrouvent en porte à faux dans la perspective où chaque ferme québécoise est suffisamment efficace, pour produire à des coûts que les prix du marché compensent suffisamment.



"Les pépines vont faire du feu..."

Le Soleil, Jacques Deschênes

Il croit en la nécessité de maintenir l'Office de stabilisation des revenus et de lui ajouter plusieurs nouveaux régimes d'assurance, "dans la mesure où toutes les productions ne sont pas encore couvertes par un plan conjoint".

Le ministre Garon apparaît d'ailleurs comme un partisan des agences de production et de commercialisation. Il fustige les porteparole des associations dans les plans conjoints une entrave à la concurrence. Il compare ces luttes aux batailles de la bourgeoisie du Moyen-Age qui combattait la syndi-

calisation des travailleurs avec le même argument, au 18e siècle.

## Les partenaires

Il paraît évident, par ailleurs, que la relance de l'agriculture ne sera pas l'affaire uniquement des cultivateurs mais aussi de tous ceux qui ont pour tâche de transformer les produits agricoles et les vendre.

C'est pour cette raison que le ministre songe à organiser un sommet économique (il parle d'Etats généraux) du secteur agro-alimentaire du Québec, pour mesurer l'importance d'une association de tous les partenaires de l'industrie des aliments et boissons, le second secteur en importance au

Québec, après le tourisme, avec un chiffre d'affaires annuel de \$4,7 milliards, ce qui équivaut à près de la moitié du budget du Québec.

Le ministère de l'Agriculture espère être présent à ce niveau par l'intermédiaire de sa Société québécoise d'initiatives agricoles (Soquia) dont le conseil des ministres devait approuver la lettre d'intention (mandat), cette semaine. Soquia pourrait intervenir, selon M. Garon, dans des entreprises situées en aval (moulées) ou en amont de la ferme (transformation alimentaire) en injectant du capital dans des nouvelles compagnies ou des compagnies en expansion dans le domaine de l'agro-alimentaire.

Ce mandat plutôt large risque de créer un certain chevauchement des prérogatives de Soquia et de la SDI, qui relève du ministère de l'Industrie et Commerce et maintient une présence importante dans l'industrie agro-alimentaire.

Pour le moment, on dissipe la zone grise en confiant à Soquia le mandat "d'investir" du capital risque tandis que la SDI "finance" des entreprises semblables et compense le risque au moyen d'une subvention. Un administrateur de la SDI siège également au conseil de Soquia pour garantir un partage équitable des dossiers.

## Pas de lait pour tout le monde

Le programme de distribution gratuite de lait dans les écoles du niveau primaire coûterait \$13 millions dans les conditions idéales, mais on devra se contenter de \$2 millions pour le lancer cette année.

"C'est tout de même ça de fait", d'expliquer le ministre Jean Garon, de l'Agriculture, qui vient de créer un comité restreint pour étudier cette question et soumettre un rapport.

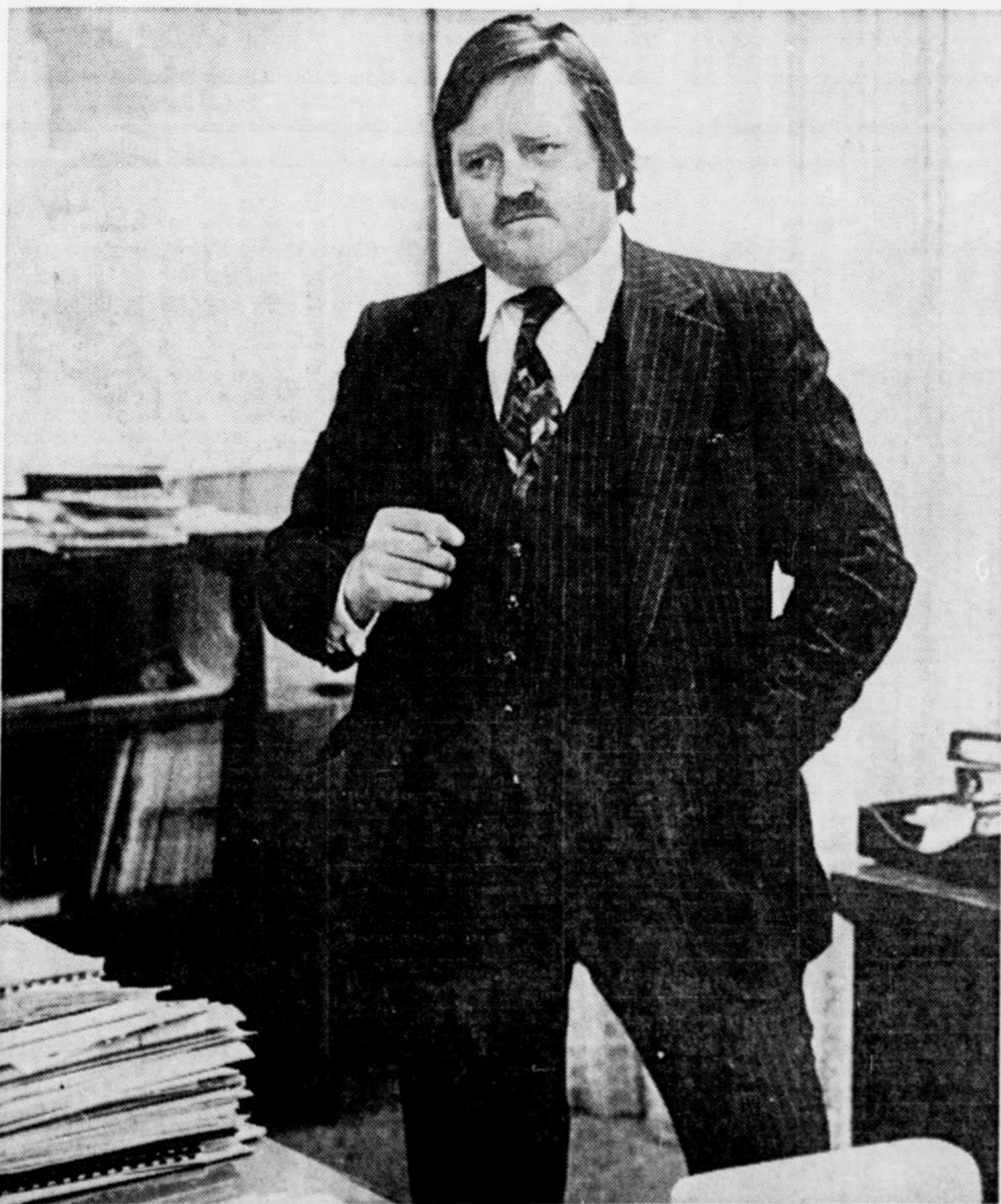
Compte tenu de l'importance de la clientèle à desservir, cette étude ne paraît pas superflue si l'on veut éviter que les \$2 millions prévus ne se perdent dans le "red tape" inutile avant même que ne débute la distribution de lait.

Le programme initial visait toute la clientèle des écoles primaires en province. "Nous espérons y parvenir éventuellement, mais il faudra procéder par étape". Pour cette année, plusieurs choix sont envisagés.

On songe éventuellement à restreindre la distribution gratuite aux élèves des première et deuxième années où encore à se concentrer sur certaines parties de la province.

Tous ces points restent à établir. Dès que le comité restreint aura complété sa recherche, il sera élargi pour inclure des conseillers scolaires, des producteurs et des représentants de l'industrie laitière (des premiers à avoir fait cette suggestion dans le passé), selon l'échéancier que s'est tracé M. Garon.

Les premières distributions systématiques financées par le MAQ pourraient bien débuter en septembre, à ce rythme.



"C'est tout de même cela de fait"

Le Soleil, Jacques Deschênes

## Financement plus facile bientôt

L'agriculture souffre d'un grave préjudice au chapitre du financement.

Les institutions financières privées ne sont pas encore parvenues à considérer les projets agricoles avec autant d'intérêt qu'elles réservent pour les autres PME ou petites entreprises familiales dans d'autres secteurs industriels.

Traditionnellement, cette clientèle s'est tournée à peu près exclusivement vers les organismes de prêts agricoles publics qui font appel aux institutions financières comme partenaires bailleurs de fonds garantis à l'intérieur de programmes rigides de prêts à court terme pour l'achat d'équipement ou de biens de production.

Selon le ministre Jean Garon, cette époque devrait être révolue grâce à l'application prochaine d'un programme déjà approuvé par le Conseil des ministres du gouvernement péquiste et qui doit "favoriser une participation systématique des institutions financières dans le financement agricole à long terme, au Québec".

### Court terme

Au Québec, l'Office du crédit agricole propose six types de financement. La plupart de ces programmes sont réalisés sur une courte période et vise l'achat de machinerie ou autres biens (marge de crédit) en attendant les recettes de la vente des produits, qui arrivent une fois l'an dans certaines productions.

Dans tous ces domaines, le principal bailleur de fonds est le plus souvent une Caisse populaire

ou une banque qui agit comme intermédiaire pour son client auprès de l'Office du crédit pour obtenir une garantie d'emprunt et un rabattement d'intérêt à 3 pour cent sur les premiers \$15,000 de prêts.

### Long terme

Par contre, lorsqu'il s'agit de consolidation, d'achat de terre ou d'investissements majeurs, l'intervention des institutions privées se raréfie. Dans ces cas-là, l'Office puise directement dans le trésor de la province, au ministère des Finances, pour obtenir, comme en 1977, les \$87 millions qu'on pense pouvoir prêter aux agriculteurs du Québec, à long terme.

Dès lors, il paraît logique de transférer à d'autres cette charge financière, d'autant plus que la province doit quelquefois payer des frais importants pour maintenir sa liquidité alors que les institutions financières disposent de suffisamment de capitaux pour satisfaire sans peine à la demande du financement agricole à long terme.

De là à proposer des modalités aux institutions financières pour les inciter à occuper ce marché, avec comme partenaire le gouvernement du Québec pour garantir les emprunts, il n'y avait qu'un pas facile à franchir durant les derniers mois pendant que le ministre des Finances du Québec était en quête de solutions aux problèmes de liquidité et de crédit de la province.

Ce programme a déjà passé l'étape du Conseil des ministres et il sera probablement utilisé dès les prochains mois, selon le ministre Garon.

# Un autre curé Labelle

par Micheline PARADIS

La ressemblance est saisissante. Le nouveau ministre de l'Agriculture, l'apôtre du jus de pomme, M. Jean Garon, est le portrait tout craché du curé Labelle. Entre le sous-ministre des Terres et de la Colonisation des Pays-d'en-haut et le député de Lévis, c'est la même bedaine, énorme, bien prise, orgueilleuse. Le premier était curé. Le second est avocat, professeur et homme d'affaires à ses heures. Mais tous deux préchant, à leur façon, que l'avenir est dans la terre.

"C'est fini l'image du cultivateur qui chiale tout le temps et qui tire toujours le diable par la queue. Chaque cultivateur est maintenant un homme d'affaires. Et, bonne mère, l'agriculture n'est pas une entreprise misérable!"

Le ministre entend le prouver. Tout le secteur de l'agro-alimentaire rapporte à la province plus de \$4 milliards par année. C'est la deuxième industrie après le tourisme à générer autant de revenus et d'emplois. Il faut le prendre en considération...

Cet homme aux tempes rousses, que personne ne prédestinait au ministère de l'Agriculture, se plaît à signaler qu'il a dû parler dans sa vie presque autant d'agriculture que d'indépendance. Sa fierté est d'ailleurs d'avoir prêté aux agriculteurs que l'indépendance leur profitera plus qu'à quiconque.

Ce n'est donc pas sans raison que le ministre a entrepris sa croisade en faveur du jus de pomme qu'il voudrait voir remplacer le jus d'orange de la Floride. "Charité bien ordonnée commence par soi-même"...

C'est aussi parce "qu'il faut s'aider" qu'il demande aux syndicats de consommer massivement des produits québécois et au secteur public de favoriser la distribution de fromage et de yaourts dans les machines distributrices des écoles et des hôpitaux. "Je ne cache pas que j'ai intérêt à prôner une saine alimentation, mais pourquoi pas? Ce sont des intérêts conciliables, lance-t-il"

## A la Suisse

Enterré de documents, au 12e étage du 200 chemin Sainte-Foy, où logent les locaux du ministère, dans son vaste bureau qu'il tient invariablement à une température de 65 degrés F, parce qu'il est toujours en sueurs, Jean Garon explique sans détour, tel un cultivateur dans son champ de blé d'inde — dont la culture le passionne — qu'il y a deux façons de faire de l'agriculture: le modèle américain commande de grandes étendues de terre, le modèle suisse requiert l'exploitation maximum de chaque parcelle.

Le ministre souscrit forcément à la deuxième solution. "Nos bonnes terres sont limitées, explique-t-il. Il faut donc les rentabiliser au maximum". Et, le voilà reparti pour discourir des bienfaits du drainage souterrain.

## La relève

Phénomène curieux, le ministre connaît par cœur le prix du drain agricole subventionné et le nombre de pieds couverts par son programme gouvernemental. Mais il y a un gros trou de mémoire quand on lui demande le nombre d'enfants qui ont choisi l'option agricole aux niveaux secondaire et supérieur et qui se préparent à "reléver" leurs parents sur la ferme familiale.

"Le problème de l'enseignement est sérieux, confesse-t-il. J'en ai discuté avec le ministre de l'Éducation, M. J.-Y. Morin. Mon ministère devrait avoir son mot à dire dans le contenu des cours", déclare M. Garon. Mais ses propos ne vont pas plus loin.

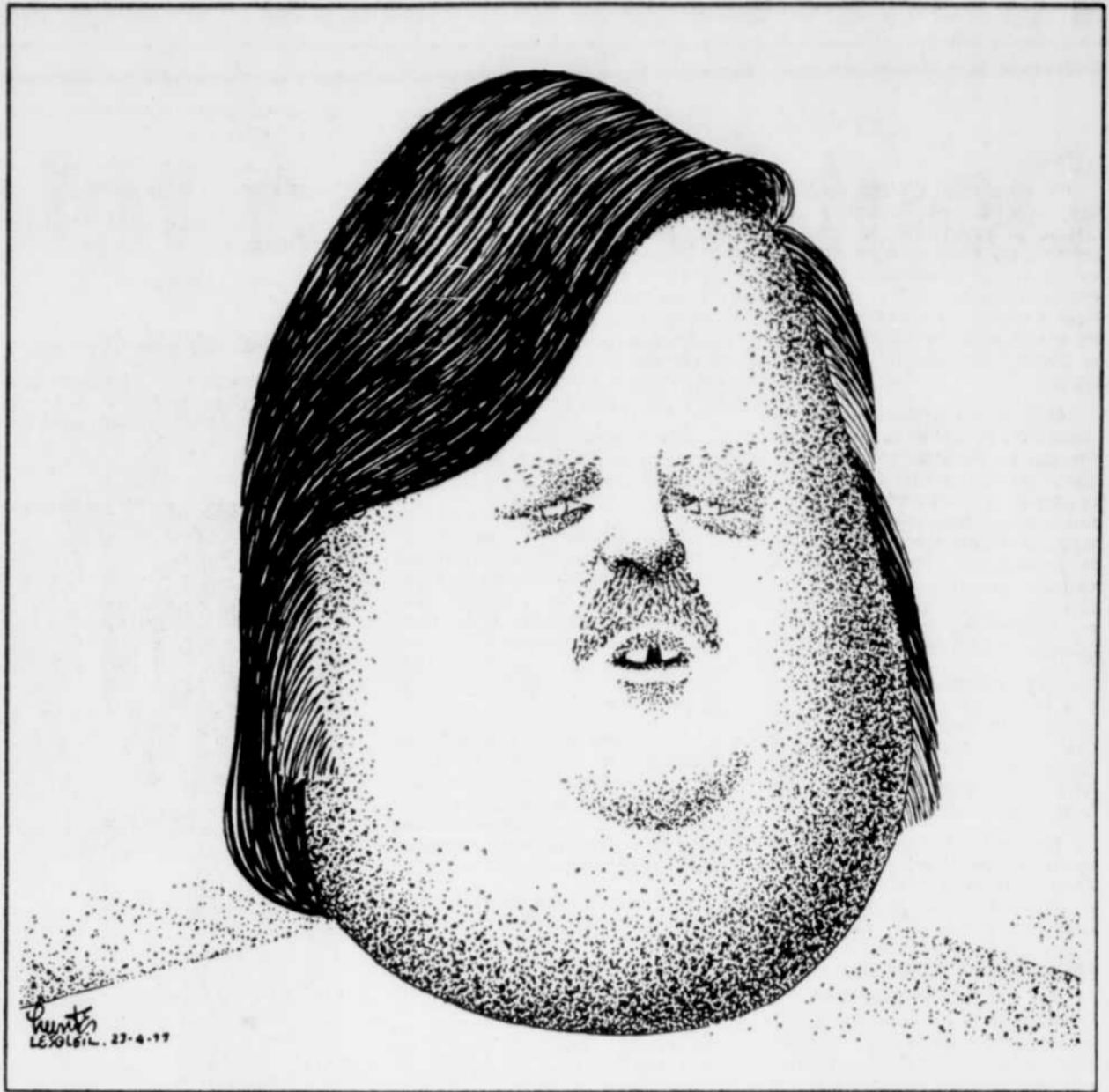
Par contre, il sera prolix si vous attaquez le bien-fondé des plans conjoints. Maître Garon bondira de sa chaise et "se déploiera alors le tour de taille". "Il est normal que les producteurs négocient leurs prix comme n'importe quel travailleur négocie son salaire, dira-t-il, en enfouissant profondément ses pouces dans les deux pochettes de sa veste et en marchant de long en large comme un professeur sur sa tribune..."

## Militant de vieille date

Depuis 1960, Jean Garon s'est promené dans tous les hauts et les bas de comtés pour faire avancer la cause de l'indépendance. Il a emprunté toutes les étiquettes des partis indépendantistes: RN-RIN, MSA et enfin PQ.

Comme hier, le ministre de l'Agriculture est l'homme des tournées. Elles sont toutefois marquées maintenant sous le signe d'un confort moelleux puisqu'il se promène dans la familiale que lui a léguée son prédécesseur Kevin Drummond... Entre deux villages, il cogne des clous — puisqu'il peut dormir partout — et pense à sa grosse pièce législative qu'il parainera sous peu, la loi sur le zonage agricole et dont il ne dit mot.

Le ministre sera peut-être en retard de deux heures sur son horaire mais, pour lui, cela semble un minimum. En tout cas, ce retard



ne l'empêchera jamais de bavarder longuement avec les gens qu'il rencontre et d'être le dernier à quitter une réunion.

Ses commettants estiment que c'est là une disponibilité peu commune. D'autres prétendent qu'il s'agit plutôt d'un mauvais pli ac-

quis sur les perrons d'église... Une bien mauvaise habitude aux goûts du préposé à l'agenda du ministre...

## Les francophones hors Québec

# Ils seront toujours une monnaie d'échange

par Léonce GAUDREAU

Qu'ils le veuillent ou non, les francophones hors Québec continueront à servir de monnaie d'échange dans la longue lutte entreprise entre Québec et Ottawa. Les comportements et les stratégies développés depuis le début de la "révolution tranquille" ont évidemment changé depuis le 15 novembre, mais il demeure que ce million de francophones continuera à servir des intérêts politiques qui ne coïncident pas nécessairement avec leurs propres intérêts.

Les récents événements de Winnipeg en sont une nouvelle illustration.

Dans un premier temps, la venue dans la capitale manitobaine du ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, servait principalement les intérêts politiques du gouvernement Lévesque. En convenant, avec le gouvernement Schreyer d'une entente de coopération, le ministre

Morin cherchait en somme à montrer aux Canadiens qui en douteraient que le gouvernement péquiste n'entendait pas se replier sur lui-même malgré son objectif d'indépendance politique.

## Des avantages

Que peut retirer la petite communauté franco-manitobaine des échanges culturels et éducatifs promis par l'entente? Évidemment beaucoup. Noyés dans un bain linguistique anglophone et dans un multiculturalisme très fort, et ne représentant que 4% de la population de la province, ces francophones tireront nécessairement partie de ces échanges.

Ils ont en effet grand besoin de professeurs et de matériels didactiques dans cette province qui, pendant près de quatre-vingt ans, a complètement nié leurs droits à l'éducation française. Ils ont aussi besoin d'apports culturels extérieurs (musiciens, artistes, etc).

Au-delà de ces aspects positifs immédiats, les francophones n'ou-

blent cependant pas que ce même gouvernement québécois préconise l'indépendance qui, à long terme, pourrait signifier leur disparition.

Dans un deuxième temps, le discours de Pierre Elliott Trudeau à Winnipeg a montré que les intérêts politiques pouvaient amener des comportements différents selon les circonstances.

Autrefois l'objet d'importants plaidoyers, les francophones de l'extérieur du Québec n'ont fait l'objet d'aucune attention particulière dans le discours de lundi. Tout en s'adressant à la nation, c'est surtout l'auditoire de l'Ouest que M. Trudeau visait et quand on sait jusqu'à quel point cet auditoire réagit négativement à toute politique de bilinguisme, on comprendra les silences de M. Trudeau sur la minorité francophone, préférant s'attarder aux aspirations (surtout linguistiques) des francophones du Québec en les mettant en parallèle avec celles des "westerners".

## Passage disparu

Les franco-manitobains auraient aimé que le premier ministre libéral lise le court passage qu'il devait leur consacrer (selon le texte distribué à l'avance à la presse), après avoir souligné l'apport des milliers d'immigrants dans la conquête de l'Ouest. Mais, il ne l'a pas fait et il n'a pas voulu expliquer son geste. Certains observateurs l'expliquent par les démêlés que les franco-manitobains ont eus en fin de semaine dernière, avec le gouvernement manitobain sur la question des écoles françaises.

On retient aussi de son discours que M. Trudeau a voulu ramener à des considérations essentiellement politiques l'existence des deux langues officielles au Canada, minimisant les droits historiques. "Nous n'avons pas deux langues officielles au Canada, parce que la langue française (ou anglaise) est meilleure que d'autres, ni essentiellement, à cause de certains droits historiques. Nous avons deux langues

officielles parce que c'est la réalité politique qui nous les impose de façon catégorique."

Laval Cloutier, un ex-président des éducateurs franco-manitobains et maintenant directeur de programmes spéciaux au collège de Saint-Boniface, a déclaré que M. Trudeau venait de mettre la hache dans leurs aspirations qui sont essentiellement fondées sur des droits historiques.

## Lutte serrée

Les franco-manitobains mènent présentement une lutte serrée, lutte qui a tous les signes de "l'urgence", pour obliger le gouvernement manitobain à prendre nettement parti en faveur de l'école française plutôt que de laisser multiplier les programmes d'enseignement bilingue, programme qualifié d'instrument d'assimilation. Ils menacent fortement de retirer leurs récents appuis accordés au NPD.

Le jour précédant la visite de

M. Morin, mercredi, à Winnipeg, la Fédération des francophones hors Québec avait rendu public un document réclamant des interventions énergiques des gouvernements afin de contrer le haut pourcentage d'assimilation qui les gruge de l'intérieur.

Parlant très fort, et se permettant de juger sévèrement le gouvernement fédéral — qui a pourtant été l'un de leurs plus grands alliés (peu importe les motifs), par le passé — les francophones ont de plus déclaré qu'ils voulaient cesser d'être des otages dans les débats actuels entre les gouvernements du Canada.

Tenant compte des récents événements et l'histoire des comportements politiques surtout depuis 1960, les francophones doivent réaliser qu'ils auront de la difficulté à échapper aux nécessités politiques et à servir en quelque sorte de monnaie d'échange ou de chantage dans les débats en cours.

# Mise sous tutelle du Parlement...

Le gouvernement est-il en train de mettre l'Assemblée nationale en tutelle?

Celui qui, pendant plus de six ans, présida aux débats de l'Assemblée, répond nettement dans l'affirmative à cette question qui devrait préoccuper tous ceux qui se soucient de la vitalité des institutions démocratiques.

Bien sûr, il faut faire la part du feu et de la partisanerie chez un parlementaire qui retrouve son plein droit de parole, après avoir été un arbitre, d'ailleurs respecté de tous et qui a été à l'origine de

s'appuie sur divers incidents significatifs et sur le mandat confié au ministre d'État à la réforme parlementaire et leader du gouvernement, M. Robert Burns, celui-là même qui a donné du fil à retordre à M. Lavoie de 1970 à 1976.

Selon M. Lavoie, M. Burns est "le principal responsable de l'érosion marquée et sans précédent du pouvoir législatif depuis la venue au pouvoir du gouvernement péquiste". Il estime que le mandat confié par le conseil des ministres à M. Burns autorise ce dernier à s'ingérer dans les droits et prérogatives du président et met en danger le poste même de président.

## Arbitre silencieux

Le député de Montmorency, Me Clément Richard, qui a succédé à M. Lavoie en novembre dernier, est devenu à son tour un arbitre silencieux. Mais il est permis de croire que la situation actuelle est loin de le réjouir et qu'il est probablement d'accord, dans le secret de son cabinet présidentiel, avec les vœux de son prédécesseur dans le fauteuil.

Car le mandat confié à M. Burns enlève à peu près toute substance à la présidence, qui redeviendrait protocolaire, comme elle l'était avant que M. Lavoie lui redonne un nouveau lustre et un panache renouvelé. Il serait surprenant que ce franc-tireur qu'est M. Richard se contente bien longtemps d'un rôle de cheval de parade, qui convient d'ailleurs fort mal au bouillant avocat syndicaliste de Québec.



Clément Richard, un arbitre silencieux

Le mandat confié à M. Burns se regroupe sous quatre grandes têtes de chapitre: valorisation du rôle du député; plus grande utilisation et renforcement des commissions parlementaires; rendre l'Assemblée nationale plus accessible aux citoyens; revoir, en collaboration avec le président, les mécanismes administratifs de l'Assemblée et des services qui en dépendent.

Or la mise en oeuvre de ce mandat requiert évidemment le coup de pouce du gouvernement, mais elle doit se faire avec la collaboration des partis représentés à l'Assemblée et celle de tous et chacun des députés. A titre de ministre et de leader du gouvernement, M. Burns est d'abord commis aux décisions, aux faits et gestes de ce gouvernement, dont il est l'architecte de la stratégie et des tactiques en Chambre. Son rôle est loin d'être celui d'un arbitre impartial et indépendant, autonome du conseil des ministres, ce qui revient de plein droit à la présidence. Au surplus, la présidence, représentée par M. Richard et les deux vice-présidents, Me Jean-Guy Cardinal et Mme Louise Cuerrier, mettant de côté son allégeance politique, doit se faire le gardien jaloux des droits et prérogatives de l'Opposition, des minorités, libéraux, unionistes et autre

## Une charge

M. Lavoie n'y va pas de main morte, soutenant que M. Burns est "un loup dans la bergerie", "un usurpateur", et qu'une certaine partie de son mandat vient même en contravention avec la loi de la législature.

A l'appui de ses prétentions, M. Lavoie cite deux sources de taille: Montesquieu, selon qui il faut diviser le pouvoir pour l'empêcher de dégénérer en arbitraire; et M. Burns lui-même qui, dans l'Opposition, disait l'an dernier: "L'érosion du pouvoir législatif au profit de l'exécutif entraîne presque automatiquement une perte progressive du contrôle populaire sur les institutions politiques."

Cette érosion, contre laquelle les dénonciations sont nombreuses, mais les remèdes peu nombreux, l'ex-président de l'Assemblée en voit des exemples dans de récentes initiatives de M. Burns, notamment au sujet de la diffusion des débats, des commissions itinérantes, et le reste. Ces initiatives, souligne avec raison M. Lavoie, devraient se faire de concert avec l'Opposition, et sous l'autorité impartiale de la présidence, non sous celle d'un ministre, qui est au surplus leader du parti ministériel en Chambre.

L'équilibre entre la séparation des pouvoirs est toujours instable dans une société qui se veut démocratique, mais il n'en constitue pas moins le fondement même de la liberté des citoyens, et de leurs représentants élus.

Aussi, M. Lavoie et son chef intérimaire, M. Gérard-D. Lévesque, ont-ils raison de mettre en lumière que "le président de l'Assemblée nationale ne peut être, en aucune manière, assujéti aux diktats du leader du gouvernement, que la valorisation et la modernisation de l'Assemblée nationale sont une responsabilité conjointe de la présidence de l'Assemblée et de tous

les membres de l'Assemblée, et non pas le mandat exclusif d'un ministre d'État abusivement chargé par l'exécutif de faire cette réforme parlementaire".

## Partager le gâteau

La création de cinq ministères d'État est intéressante en soi, mais elle pose de nombreux problèmes de coordination et de partage des tâches. Plusieurs indices font croire que la machine est loin d'être rodée et que les ratés sont nombreux, mais les accidents de parcours pourraient être fort dommageables à une Assemblée, qui a déjà la portion congrue et qui tente péniblement de retrouver sa suprématie et sa prééminence dans les débats démocratiques.

Aux prises avec la réforme électorale, avec la loi du référendum, avec les lourds travaux législatifs, avec l'absentéisme chronique qui l'a obligé à courir d'une commission à l'autre, mardi dernier, M. Burns serait bien avisé de partager son gâteau et de laisser à l'Assemblée les responsabilités qui lui reviennent.

Et M. Richard, qui est coriace et fourmillé de projets valables, mérite plus qu'un rôle de cheval de parade.

Le torchon brûle, a-t-on pu écrire, entre MM. Burns et Richard, le premier se croyant en quelque sorte le tuteur ou le parrain de son jeune collègue. Mais cet homme au tempérament vif argente qu'est le député de Montmorency ne présidera pas en silence à la mise en tutelle de l'Assemblée. Du moins on l'espère.



Gilles Lesage

plusieurs réformes, dont celle du vétuste règlement parlementaire qui porte désormais son nom.

Mais le cri d'alarme de M. Jean-Noël Lavoie mérite d'être entendu.

Au cours du débat sur le message inaugural, le mois dernier, le leader parlementaire de l'Opposition officielle a présenté une motion de blâme contre le gouvernement pour son ingérence dans les droits, prérogatives et privilèges de l'Assemblée, ouvrant ainsi la porte à l'arbitraire. Pour ce faire, il

# Tuberculose: une maladie qui tue encore

par Ghislaine RHEAULT

"Prenez une grande respiration, tenez-la, ne bougez plus." C'était, jusqu'en 1974, la formule prétendument magique pour dépister les cas de tuberculose au Québec. Huit unités mobiles circulaient alors à travers la province — dans les écoles, dans les usines — et on se livrait à un dépistage radiographique.

Mais le jeu n'en valait pas la chandelle: on visait, avec une propension au hasard, les mauvaises cibles. On examinait alors 10.000 adultes pour trouver un ou deux cas actifs. A la limite, le dépistage par rayons X pouvait être plus nocif que la tuberculose. Par ailleurs, les épreuves tuberculiques qu'on administrait à quelque 10.000 enfants ne permettaient de trouver que quelques cas positifs.

Ce programme a été interrompu à la faveur d'une étude entreprise au ministère des Affaires sociales, sous la direction du Dr François Simard, mais dont toutes les données ne sont accessibles aux médias d'information que depuis peu.

Devant les failles évidentes de ce système de détection, on a voulu déterminer avec quelles armes on pourrait, dans l'avenir, s'attaquer à la tuberculose. Pour la vaincre.

## Loi d'être vaincue

Au Québec, la tuberculose a régressé depuis les années noires où on entrainait au sanatorium pour mourir. Le nombre de lits réservés aux tuberculeux en témoigne. A l'hôpital Laval (Sainte-Foy) par exemple, il ne reste plus que 85 lits (en 1976) des 470 qui étaient consacrés aux cas de tuberculose en 1957.

Mais la maladie n'est pas vaincue. Et elle est dépistée tard.

D'après les données contenues dans le document de M. Simard, sur les 330 personnes qui mouraient de tuberculose au Canada en 1974, on en dénombrait 150 au Québec. Soit près de 50 pour cent. Les deux tiers étaient des hommes.

Jusqu'à maintenant, la tuberculose pulmonaire était dans la majorité des cas à un stade assez avancé (59%) ou très avancé (18%) au moment où elle était détectée.

## Un mal socio-économique

En 1974, des 3.770 personnes

inscrites à la colonne "nouveaux tuberculeux", ou "anciens tuberculeux subissant une rechute", 1.034 se trouvaient au Québec. Cette année-là, au total 1.918 Québécois étaient traités pour la tuberculose. Les groupes les plus atteints: les personnes âgées de plus de 40 ans. Toutefois, les jeunes n'y échappaient pas. On relevait 302 cas chez les moins de 35 ans.

C'est peu? Non beaucoup, quand on songe que la tuberculose est l'une des maladies que l'on peut éliminer complètement.

Cette persistance dans l'incidence d'une maladie s'accompagne de traits caractéristiques: l'un des plus décisifs, c'est son éclosion dans des milieux socio-économiques défavorisés. L'un des plus "choquants", c'est que le Québec demeure le champion de la tuberculose.

En demeurant sur le terrain des comparaisons entre provinces, on note une étonnante coïncidence entre les courbes du chômage, du revenu, du taux de la population assistée et de l'incidence de la tuberculose, précise le docteur Simard.

Cet écart entre le Québec et l'Ontario peut s'illustrer de la façon suivante: 16,8 personnes sur 100.000 étaient atteintes au Québec en 1974. En Ontario, le taux n'était que de 13,6. Le taux de mortalité de 2,6 au Québec et de 1 par 100.000 en Ontario. Les nouveaux cas étaient plus nombreux au Québec qu'en Ontario: 15,2 au Québec et 12,1 en Ontario.

Pour ce qui est du volet socio-économique, la seule mention des groupes-cibles qui seront désormais visés donne une bonne idée de la relation entre la misère sociale et la tuberculose.

- 1 — Les personnes défavorisées au plan socio-économique, surtout celles qui vivent dans les grandes villes;
- 2 — Les Amérindiens et les Inuits;
- 3 — Les immigrants récents;
- 4 — Les alcooliques;
- 5 — Les hommes âgés de plus de 45 ans qui vivent seuls;
- 6 — Les personnes de plus de 65

ans vivant seuls ou en foyers d'hébergement;

7 — Les malades des centres hospitaliers de soins prolongés;

8 — Les malades des hôpitaux psychiatriques;

9 — Les prisonniers.

## Vaccination sélective

Désormais, on ne frappera pas la tuberculose au hasard. A partir de l'étude du Dr Simard, priorité

sera accordée aux groupes à risque élevé.

Outre les catégories de personnes mentionnées précédemment qui seront l'objet d'un dépistage actif, on surveillera attentivement d'autres groupes à risque élevé: les tuberculeux ayant quitté l'hôpital ou ayant abandonné le traitement hors de l'hôpital, les tuberculeux dont on a perdu la trace, les cas de tuberculose inactive, les cas de pneumoconiose en particulier de silicose, et le personnel sanitaire en contact avec des tuberculeux.

Au Québec, on a beaucoup vacciné. En 1974, 87% des vaccins administrés au Canada l'étaient au Québec. Désormais, la vaccination par le BCG sera sélective: les personnes âgées de moins de 20 ans qui sont parmi les groupes mentionnés plus haut ou celles qui sont en contact avec un cas de tuberculose active.

Une fois le dépistage accompli, on vise à renforcer la tendance au traitement à domicile et à éliminer

complètement les sources d'infection.

Ce sont les départements de santé communautaire (31 au Québec) qui seront chargés d'appliquer ces programmes, en collaboration avec hôpitaux, CLSC et médecins de leur région.

Quant aux roulettes, on ne les mettra pas au garage. Déjà, elles ont été transférées au DSC de Lévis qui devra coordonner le dépistage radiologique (surtout chez les plus de vingt ans des groupes cibles).



Des spécialistes étudient les radiographies, au laboratoire de la Ligue antituberculeuse.

Le Soleil, J.-M. Villeneuve

# La hantise des sanatoriums

L'été dernier, un homme fiévreux se présentait à une clinique médicale de Sainte-Foy. On diagnostiquait alors la tuberculose à un stade avancé. Référé à l'hôpital Laval, l'homme ne s'y présentait pas. Pris d'affolement, le monsieur préférait gagner la "clandestinité". Il aura fallu plusieurs heures avant de le retrouver et de lui administrer les traitements que son état nécessitait.

Comme cet homme était cuisinier de son métier et qu'il risquait d'avoir contaminé les résidents de l'établissement où il travaillait, le Département de santé communautaire du centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) s'est livré, au cours des jours suivants, à l'examen et à la surveillance de ces personnes.

Les histoires de tuberculeux en

fuite ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le penser. La hantise des sanatoriums n'est pas disparue. En 1973, on dénombrait 98 malades qui, sans l'autorisation de leur médecin, avaient quitté l'hôpital. 17 autres ont abandonné le traitement hors de l'hôpital et 104 autres sont disparus sans laisser d'adresse.

Si on est libre de se faire traiter lorsqu'on se casse un orteil, on ne l'est plus lorsqu'on contracte la tuberculose. Cette maladie, en raison de ses risques de contagion, est "à déclaration et à traitement obligatoires".

## Les soins chez soi

Si les tuberculeux fuient encore devant le traitement, c'est peut-être qu'on ne sait rien des conditions actuelles du traitement.

"L'hospitalisation de ces ma-

lades n'est pas nécessaire, précise l'étude du Dr Simard, à moins qu'ils n'aient besoin de soins infirmiers constants ou qu'ils n'aient d'autres problèmes médicaux aigus ou complexes. Le tuberculeux peut être traité à domicile, jusqu'à ce qu'il ne soit plus contagieux et recevoir ensuite des soins dans un centre de traitement pour malades sur pied".

Le risque que le malade infecte les personnes de son entourage est en effet minime au cours du traitement à domicile, même si le tuberculeux est en phase contagieuse.

On dispose pour traiter la tuberculose, d'un arsenal de médicaments puissants. Au moins 75% des malades réagissent favorablement à un traitement adéquat, précise l'étude. Le traitement dure habituellement de 18 à 24 mois sans interruption. De plus, les rechutes sont rares chez les patients qui répon-

dent au traitement de la manière prévue.

Obligé de se faire traiter, le tuberculeux guérit. Mais il est pénalisé. Car les médicaments qu'il est tenu de prendre ne sont plus gratuits.

Depuis 1974 en effet, une directive gouvernementale impose une contribution de \$2 par ordonnance. Jusqu'à ce moment-là, les médicaments antituberculeux étaient fournis gratuitement par les unités sanitaires, le dispensaire de la Ligue antituberculeuse du Québec et certains centres hospitaliers. Depuis, ce sont les hôpitaux de courte durée qui les fournissent. Mais le client paie.

Or, comme on le sait, la tuberculose frappe surtout les groupes défavorisés de la population.



Jack Horner, lors de la course au leadership du parti conservateur.

# L'embrassade du dinosaure

OTTAWA — "Tout le monde, sauf quelques dinosaures — et si le terme n'est pas parlementaire, je suis prêt à le remplacer par d'autres comme brontosaures ou diplodocus — oui, tout le monde, à quelques exceptions près, accepte les principes qui ont été consacrés par la loi sur les langues officielles".

C'était l'avis de M. Gérard Pelletier, alors ministre fédéral des Communications, qui intervenait aux Communes dans le débat sur les langues officielles, le 1er juin 1973.

Il traitait de dinosaures les dix-sept conservateurs, qui, à l'été de 1969, avaient voté contre la loi sur les langues officielles. M. Jack Horner qui était de ce nombre, méritait-il le qualificatif injurieux qu'on accolait à son nom? Relisons quelques passages de son discours de mai 1969.

"Je souscris sans hésiter au principe que la Confédération de 1867 a été l'union des deux peuples fondateurs, les peuples anglais et français".

Le député de Crowfoot ajoutait: "Si c'est l'intention du gouvernement que le Canada devienne un pays entièrement bilingue, je n'hé-

siterais aucunement à lui donner mon appui".

"Pour ce qui est de la création de districts bilingues, en formant les Canadiens et en les encourageant à devenir parfaitement bilin-



jean-marc poliquin

gues, nous n'aurions plus besoin de ces districts. Le Canada deviendrait bilingue d'un océan à l'autre, et nous en serions fiers".

## Loi prématurée

Dans une veine intimiste, le conservateur d'Alberta confiait aux Communes: "Mon père est né au Québec, et j'ai encore un grand nombre de parents qui habitent cette province et y mènent une vie agréable".

Ce n'était pas le langage d'un fossile du sectarisme. Horner soutenait tout simplement que la loi sur les langues officielles était prématurée et qu'elle susciterait de faux espoirs. Il demandait de commen-

cer par le commencement, c'est-à-dire d'inciter les provinces anglaises à faire enseigner plus de français dans les écoles.

Les événements lui ont donné raison. Depuis trois ans, M. Keith Spicer réclame du français dans toutes les écoles du Canada, et M. Trudeau lui-même commence à désacraliser la notion d'égalité linguistique.

Et pourtant, l'étiquette de dinosaure collait à la peau de Horner. Aujourd'hui, les libéraux regrettent un peu d'avoir accredité pareille épithète. Depuis le ralliement du cow-boy, ils font figure de gens qui ont pris un virage vers la droite.

D'ailleurs, peu après son assermentation mercredi matin, M. Horner rappelait que même s'il venait d'être nommé ministre et d'obtenir sa carte de membre de l'Association libérale de Crowfoot (Alberta), il demeurerait conservateur sur le plan des idées. "Tout comme moi", lança le premier ministre Trudeau en souriant.

## Le roi s'amuse

Les libéraux sincères comme M. Jean-Robert Gauthier, député d'Ottawa-Vanier, frissonnent d'honneur. Ils crient à la prostitution des

principes. Ils exigent du néophyte une rétractation en bonne et due forme.

Pendant ce temps-là, le premier ministre Trudeau rit dans sa barbe. Il a réussi un coup dont l'astuce fait pâlir la réputation de Mackenzie King. Balayant les rumeurs de sa démission prochaine, il réaffirme son autorité au sein du gouvernement et de sa députation. Le roi s'amuse.

M. Joe Clark est-il le grand perdant? Sûrement pas aux yeux de son groupe parlementaire qui possède tous les éléments du dossier et qui approuve le principe de non-ingérence dans les congrès de mise en candidature du parti. Par contre, beaucoup de militants conservateurs estiment que M. Clark a manqué de poigne ou de tact, et ils lui en tiendront registre.

Le résultat des cinq élections partielles au Québec en sera-t-il modifié? C'est difficile à prévoir, mais on peut affirmer que les nationalistes de l'opposition (André Fortin, d'une part, et Roch LaSalle, de l'autre) auront beau jeu de dire que l'embrassade du dinosaure prouve l'effondrement idéologique de l'état-major libéral, dont le cynisme désinvolte vient d'enfoncer tous les records.

# la science

## La phonétique, ambassadeur de bonne entente

par Maréchal FRANCOEUR

La phonétique serait une autre voie vers la bonne entente au pays dont les deux grands groupes linguistiques sont séparés par un mur de sons.

Francophones et anglophones ne parviennent pas, en effet à donner une même prononciation aux mêmes mots. Un exemple parmi beaucoup d'autres, le mot rue.

Le francophone, pour prononcer ce mot, a la langue avancée et les lèvres projetées, alors que l'anglophone, lui, a la langue en arrière et les lèvres arrondies. Comme résultat, chez l'anglophone, c'est le mot "roue" qui sort.

Pour en arriver à une meilleure connaissance des ressemblances et des divergences des langues française et anglaise, les sons des deux langues font l'objet d'une étude et d'un examen, à l'aide d'une technique expérimentale spécialisée dans le cadre du programme Phocom (initiales pour Phonétique combinatoire et comparée), dirigé par M. Claude Rochette, vice-doyen à la Faculté des lettres et professeur titulaire de phonétique à l'université Laval.

M. Rochette, lors d'une entrevue sur la phonétique, a exposé les objectifs du programme Phocom, l'application des résultats et les moyens techniques utilisés par les chercheurs.

### Etude des sons

La phonétique, a-t-il expliqué, se définit comme étant l'étude des sons d'une langue, et fait partie de la linguistique au même titre que la grammaire, la sémantique, la lexicologie, la dialectologie.

La phonétique comme telle touche l'aspect concret de la parole, les réalisations de sons, comme ceux que vous pouvez entendre prononcés autour de vous. Ils sont étudiés sous quatre aspects fondamentaux: articulaire, c'est-à-dire comment le son est produit; acoustique, comment il se transmet; auditif, comment il est reçu au niveau de l'oreille, et perceptuel, le rôle qu'il joue du point de vue du langage.

L'étude d'une langue peut donc se faire sous l'angle des sons. On entend souvent des jugements comme ceux-ci: "Monsieur X parle joul!"; "il a un accent montréalais"; "il doit venir de la Gaspésie"; "il parle comme les gens de la Beauce, du Saguenay".

Ces observations ne sont pas objectives, bien souvent, et reposent la plupart du temps sur le sentiment que l'on peut avoir d'une personne, de son origine, de son milieu socio-économique, de son éducation.

En phonétique, il faut s'appuyer sur des méthodes scientifiques d'évaluation du langage. Il s'est développé un secteur de la phonétique appelé

parfois méthode instrumentale. Elle a pris ses moyens dans le secteur des sciences médicales et dans celui des sciences appliquées.

"C'est ainsi, explique M. Rochette, que la palatographie nous renseigne sur les contacts de la langue sur la voûte palatine dans la prononciation des sons; l'électromyographie permet de connaître les muscles jouant un rôle primordial dans la réalisation de tel ou tel son; le cinéma des lèvres fournit des renseignements sur les positions types des lèvres lors de la production des sons; l'oscillographie permet de connaître les composantes acoustiques de la parole en cours de production; la spectrographie aide à évaluer dans le fin détail les données acoustiques du spectre de fréquence; l'ordinateur facilite l'approche de la parole.

### Cinéradiologie

"Mais le plus important des moyens techniques du point de vue articulaire, ajoute M. Rochette, c'est sans contredit l'utilisation de la radiocinématographie, ou cinéradiologie à haute vitesse".

Pour la phonétique articulaire, la radiocinématographie permet de visualiser le déroulement des sons dans la chaîne parlée. Elle permet de saisir, à un moment donné, une vue de profil de l'ensemble des organes articulaires, depuis le larynx jusqu'aux lèvres inclusivement".



M. Claude Rochette, directeur du programme Phocom de l'université Laval, devant une centaine de films radiologiques qui servent de documentation de base pour l'étude des sons.



"Eric", analyseur acoustique créé par un membre de l'équipe Phocom, l'ingénieur M.-S. LeBourhis, est à l'œuvre alors que deux chercheurs, M. Marc Blanchet et Mlle Monique Grenier, procèdent à des tests de la voix.

À Québec, les premières tentatives de films radiologiques pour des études phonétiques remontent à 1961, à l'Hôtel-Dieu, sous la direction du Dr Laurent Aubé et de son équipe.

M. Rochette a expliqué comment son équipe a réalisé des films intéressants des organes d'articulation qui se trouvent depuis le larynx jusqu'au niveau des lèvres. "Tout doit entrer dans le champ d'opération, puisqu'il y a des tissus mous en déplacement constant et qui se retrouvent cachés ou dissimulés derrière les dents ou les branches du maxillaire, le voile du palais, les lèvres, la racine de la langue, etc".

M. Rochette mentionne quelques exemples concrets sur lesquels l'équipe Phocom travaille dans ses laboratoires, et d'autres que les chercheurs projettent d'accomplir à plus ou moins brève échéance.

Par exemple, un travail vient d'être terminé sur un jeune homme dont le voile du palais avait été jugé trop court; on lui a découvert d'autres défauts physiologiques et on a pu classer les sons qui étaient effectivement affectés par les malformations dont il souffrait. On a constaté qu'il devra voir un orthodontiste avant de s'adonner à des séances intensives de rééducation, car sa mauvaise dentition l'empêche d'utiliser à bon escient ses lèvres, et surtout sa langue, pour bien prononcer certains sons identifiés.

L'équipe de Phocom s'apprête à examiner l'articulation des consonnes et des voyelles de la langue montagnaise parlée à Mingan.

Les chercheurs tentent aussi l'analyse systématique des groupes de sons prononcés par des Québécois à un niveau de langue soignée.

### Applications pratiques

Comme pour plusieurs, a expliqué M. Rochette, une recherche n'est valable que si elle est appliquée, il faut mentionner des applications pratiques:

- 1) La connaissance du fonctionnement du système articulaire des sons du français a permis d'apprécier les différences, les écarts qui le séparent de l'anglais et vice versa.
- 2) Il a été possible de préparer des exercices d'entraînement à une nouvelle langue.
- 3) Tout le domaine de la qualité phonétique (expression orale) d'une langue peut profiter de ce type de recherche.
- 4) Connaissant le fonctionnement normal d'une langue sous l'aspect phonétique, il est ensuite possible d'évaluer les difficultés d'expression d'un locuteur.
- 5) On peut orienter le travail de rééducation articulaire.

M. Rochette énumère ensuite quelques applications pratiques sous l'angle médical: les connaissances que nous avons de la phonétique d'une langue permettent de classer les arti-

culations endommagées à la suite d'accident, d'intervention chirurgicale inévitable. Il est possible d'apprécier si un palais artificiel gêne ou ne gêne pas certaines articulations.

### La voix

Un examen radiocinématographique et phonétique peut aussi aider à conseiller des personnes qui voudraient améliorer leur diction. La comparaison des données, à l'aide des techniques utilisées par le groupe Phocom, a servi à enseigner la pause de voix à des chanteurs.

En outre, par le biais du programme Phocom, on vise la formation des étudiants: acquisition des connaissances, mais aussi maîtrise d'une méthode de recherche. "C'est en forgeant que l'on devient forgeron".

"Bien subventionné pendant trois années (le programme a débuté en 1972), a précisé M. Rochette, nous avons reçu de l'extérieur de l'université Laval la modique somme de \$360.000". Ce budget exclut le budget régulier accordé aux laboratoires de phonétique, qui se chiffre à environ \$25.000 annuellement. Il ne comprend pas l'aide du Centre international de recherche sur le bilinguisme. Le programme Phocom reçoit maintenant son aide surtout du budget spécial de l'université et du CIRB. Ce sont des budgets moindres et dits de "consolidation".



### Table ronde en pin massif

Grandeurs: 42", 46", 50". Peut s'agrandir du centre, en ajoutant 1, 2, 3 ou 4 panneaux de 1 pied chacun.

### Chaises en pin massif

à "gros poteaux". Choix de tissus ou cuir.

L'ENCOIGNURE VOUS OFFRE UNE RICHE COLLECTION DE MEUBLES TRADITIONNELS. CES MEUBLES, FABRIQUES PAR DES ARTISANS, SONT DURABLES ET D'UNE REMARQUABLE BEAUTE. INSPIRES D'UNE EPOQUE OU L'ON CONSTRUISAIT ENCORE SOLIDE, ILS RECREENT L'AMBIANCE CHALEUREUSE DES FOYERS D'AUTREFOIS.

ENCOIGNURE - ARMOIRES - LITS - CHAISES SECRETAIRES - COFFRES A BOIS - VAISSELIERS - TABLES - MIROIRS.

MEUBLES

**L'ENCOIGNURE** ENR.

751, COTE STE-GENEVIEVE - TEL: 524-4222  
QUEBEC

### HEURES D'OUVERTURE:

Mardi et mercredi de 12h00 à 17h00  
Jeudi et vendredi de 12h00 à 21h00  
Samedi de 12h00 à 17h00

# Charbonneau exhorte les principaux d'écoles à se regrouper pour mieux définir leur rôle

par Jean MARTEL

Invité à participer au congrès de la Fédération des principaux du Québec, M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, a exhorté, hier, les principaux à pratiquer un véritable syndicalisme de cadre et à mener une action collective comme le font les enseignants. C'est ainsi, selon lui, qu'il leur sera possible de prendre la place qui leur revient et la place que les enseignants sont disposés à leur reconnaître.

Près de 2.000 principaux participent depuis jeudi soir aux assises de leur fédération. Ils viennent de toutes les commissions scolaires de la province. Le thème de cette rencontre annuelle est "Diriger une école en 1977, une réalité nouvelle".

"Si le principal d'école, a continué M. Charbonneau, ne veut pas dégénérer en un superagent de sécurité ou en un quelconque appariteur en chef, il devra choisir de se définir un rôle, à partir de sa base de travail quotidien, dans son école. On ne com-

mence pas à bâtir une maison par le toit". "De plus, cet engagement actif au service de son école, des personnels de l'enseignement et des étudiants qui la constituent, les principaux auraient grand profit, me semble-t-il, à l'appuyer sur

une organisation collective très forte". M. Charbonneau faisait ainsi allusion au fait que les principaux ne jouissent actuellement d'aucune forme de syndicalisme et d'aucun contrat de travail collectif. Il n'y a que la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation qui tienne lieu de convention pour eux.

plutôt que de compétence pédagogique et administrative. "C'est ainsi, a-t-il rapporté, que de façon générale il semble que l'on privilégie le candidat conformiste, docile, plutôt conservateur, à celui qui dérange et qui inquiète, ce qui est d'ailleurs le propre de toute technocratie qui cherche à se reproduire et à se con-

server". M. Charbonneau s'est demandé si les critères de sélection des principaux ne devraient pas valoriser les aptitudes à l'innovation pédagogique et au travail collectif avec les enseignants.

## Des réalités nouvelles et une tâche de plus en plus complexe

par Jean MARTEL

Le principal d'école fait face aujourd'hui à une tâche de plus en plus complexe et à des réalités dont on ne soupçonnait même pas l'existence il y a une vingtaine d'années. C'est ainsi que l'on pourrait résumer les propos qu'ont tenus au SOLEIL des principaux d'écoles à l'occasion du congrès de leur fédération à Québec.

mentaire à Alma, et M. André Doré, principal de l'école élémentaire à Chambord, au Lac Saint-Jean.

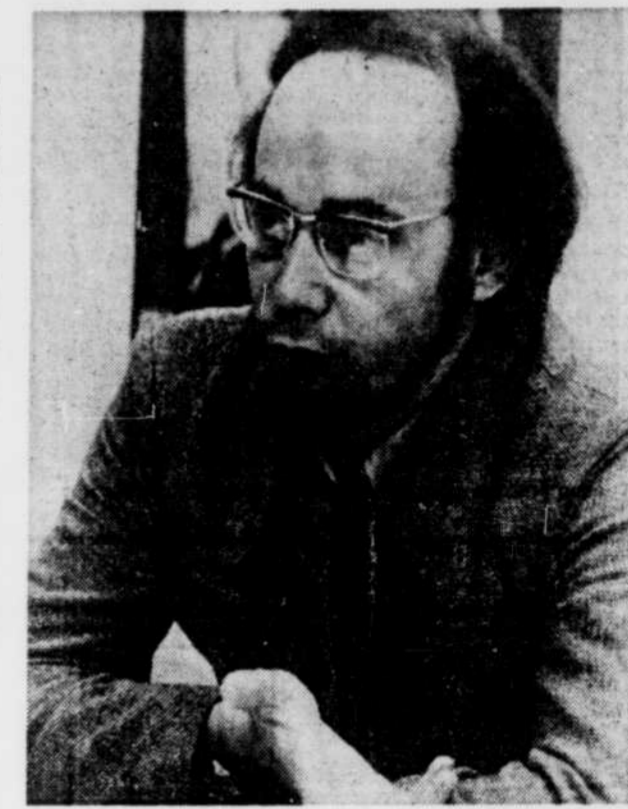
Une autre de ces réalités nouvelles, c'est la présence des parents à l'école. Bien sûr, leur rôle n'est que consultatif, mais le principal doit communiquer avec eux. Parfois, comme l'a souligné M. André Doré, des parents peuvent être plus au fait de telle question scolaire que le principal lui-même.

Il n'y a pas que les agents d'éducation qui utilisent l'école aujourd'hui. Comme on veut qu'elle soit sur le milieu, le service des loisirs municipaux l'utilise le soir pour les différentes activités sportives ou de détente qui sont offertes à la population. Or, de préciser les trois principaux que nous avons rencontrés, s'il se passe quelque chose — comme un bris par exemple — c'est toujours le principal qui doit régler ce problème.

De son côté, comme l'a signalé Mme Lucille Croft-Côté, le principal doit faire de "la gymnastique intellectuelle", il doit être créateur et être la personnalité.

Personnalité

De plus, M. Charbonneau a fait remarquer qu'après avoir consulté des enseignants, il était en mesure de constater que le trait dominant du principal était le suivant: "Le principal d'école se taille une place dans son école et face à la commission scolaire bien plus par sa personnalité et sa compétence personnelle que par les pouvoirs que lui confèrent la loi, les règles administratives ou les conventions collectives".



M. Yvon Charbonneau

Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Une de ces premières réalités, c'est un syndicalisme très revendicateur et dirigé par le haut. A ce sujet, les trois principaux font remarquer que le syndicalisme de la CEQ ressemble à la politique du ministère de l'Éducation: il est très centralisateur, en dépit de ce que dit le président Yvon Charbonneau sur l'action de la "base" à la CEQ.

M. Léveillé a signalé aussi que toutes sortes de théories d'administration et d'apprentissage scolaire s'offrent au principal. Lesquelles doit-il choisir? Les tenants de ces théories sont persuadés que la leur est la meilleure.

De toute façon, aujourd'hui, le principal doit évaluer ce qui se fait à l'école, planifier, fixer des objectifs, autre réalité dont se passait fort bien l'école d'autrefois.

M. Léveillé a fait remarquer que dans la structure scolaire il y a beaucoup de personnes qui veulent diriger. Par exemple, les directeurs de service des commissions scolaires préparent leurs programmes bien sou-

vent sans consulter le principal d'école qui aura à appliquer ces programmes.

Le président de la CEQ, qui a dit fonder ses propos sur les commentaires que lui avaient faits des enseignants, a fait l'affirmation suivante: "Les enseignants que j'ai rencontrés m'ont expliqué que le statut et les pouvoirs réels du principal étaient en bonne partie reliés au mode de sélection et de nomination des principaux".

Ces enseignants auraient le vif sentiment que la sélection est basée sur des critères idéologiques et politiques,

## Neuf ministres envoient leurs enfants à l'école privée

MONTREAL (PC) — Une enquête du journal "Montreal Star" montre que neuf ministres québécois envoient leurs enfants à l'école privée, fréquentée par seulement 7,5 pour cent de la population scolaire.

Les ministres qui ont opté pour l'école publique sont le ministre des Affaires municipales Guy Tardif, le ministre de l'Industrie et du Com-

merce Rodrigue Tremblay, le ministre d'Etat au développement social Pierre Marois, le ministre délégué à l'Environnement Marcel Léger, le ministre des Transports Lucien Lessard, le ministre d'Etat à l'aménagement Jacques Léonard et le ministre d'Etat à la réforme parlementaire Robert Burns.

Des 24 ministres du cabinet Lévesque, 18 ont des enfants d'âge scolaire ou qui ont terminé leurs études et six ont des enfants trop jeunes ou n'en ont pas du tout.

Le collège Stanislas, financé par les gouvernements français et québécois, est le choix de quatre ministres péquistes.

Lui-même ancien élève de Stanislas, le ministre de l'Éducation Jacques-Yvan Morin a pris la décision d'envoyer ses deux fils. L'un d'eux, cependant, s'est retiré et il fréquente maintenant l'école publique.

Un autre ancien de Stanislas, le ministre des Finances Jacques Parizeau, y a envoyé son fils avant ses études universitaires. Sa fille fréquente l'école privée Marie-de-France.

Le ministre des Consommateurs Lise Payette a envoyé son fils à Stanislas, mais ses deux filles à l'école publique.

Le ministre d'Etat au développement économique Bernard Landry envoie également ses trois enfants à Stanislas.

Le collège Jean-de-Brébeuf a été le choix de deux ministres. C'est ce collège qu'ont fréquenté le premier ministre Trudeau, l'ex-premier ministre Robert Bourassa, le président de Bell Canada Jean de Grandpré et le maire de Québec Gilles Lamontagne.

Le premier ministre Lévesque y a envoyé ses trois enfants, de même que le ministre des Affaires sociales Denis Lazure.

Trois autres ministres ont préféré des écoles privées pour leurs enfants. Il s'agit du ministre de la Justice Marc-André Bédard, du ministre de la Fonction publique Denis de Belleval et du ministre des Affaires intergouvernementales Claude Morin.

Le ministre des Richesses naturelles Yves Bérubé et le ministre d'Etat au dévelop-

peuvent culturel Camille Laurin avaient inscrit leurs enfants à l'école privée, mais ils fréquentent le secteur public.

Le préamplificateur/amplificateur intégré Harman Kardon A401: 20 watts min. RMS par canal, de 20 Hz à 20kHz, avec un temps de montée de moins de 5 microsecondes et un signal d'ondes carrées de moins de 5 degrés à 20 Hz.

**AUJOURD'HUI  
GAGNEZ  
A VOTRE VENTE  
"GRAND MENAGE  
DU PRINTEMPS"  
VOIR PAGE B-7**

**Le Harman Kardon A401**  
Un appareil sérieux, mais qui vous donnera le sourire

Le préamplificateur/amplificateur intégré Harman Kardon A401: 20 watts min. RMS par canal, de 20 Hz à 20kHz, avec un temps de montée de moins de 5 microsecondes et un signal d'ondes carrées de moins de 5 degrés à 20 Hz.

Pour celui que les spécifications techniques intéressent moins, ces indications veulent simplement dire une qualité de performance qui remplira votre salon de sons clairs et nets. Sauf en ce qui concerne les niveaux absolus de puissance, le A401 est l'équivalent sonore des meilleurs systèmes de son. C'est l'appareil pour l'amateur de musique sérieuse.

Le A401 est basé sur la recherche et le développement des fameux amplificateurs de puissance Citation 12 et Citation 16 et préamplificateur Citation 11. Et pourtant, son prix vous fera sourire.

Vous trouverez le A401, de même que toute la famille des appareils Citation, dans notre salle d'écoute.



**Le harman/Kardon A401**

**rotac**

au sous-sol de  
1038, rue Placé Viger,  
Ste-Foy - 653-7768  
Service autorisé Harman  
Kardon, Dynaco, B & W.

# PASSEZ AU SALON

Le nouveau SALON SCANDINAVE vous propose le meuble en bois. Un meuble sain et solide. Un meuble raffiné, fait pour se fondre harmonieusement à n'importe lequel intérieur et dont la nouveauté des lignes, associée à une remarquable qualité des matériaux, se manifeste dans le travail des détails, le souci de la finition et le traitement des surfaces.

## SALON SCANDINAVE

UNE BOUTIQUE DE NOUVEAU DÉCOR MEUBLES INC.  
CENTRE LAVOISIER 1990 BOUL. CHAREST OUEST  
SAINTE-FOY. 683-3429

Module de rangement Domino, importé du Danemark, muni de tablettes ajustables et d'un cabinet à boisson avec panneau rabattant. Les tiroirs et les armoires sont à panneaux coulissants. Hauteur 71" Longueur 126"

**PRIX SPÉCIAL D'OUVERTURE**  
\$525. \$575.  
(si vous venez le chercher) (livré et installé)

charest ouest

première sortie

st-sacrement



COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES: 683-3429

# Les journalistes à ses trousses, Margaret Trudeau se balade à Paris

PARIS (D'après AFP et AP) — Semblant hésiter entre ses penchants naturels pour le métier de reporter-photographe et son rôle de femme de premier ministre, Mme Margaret Trudeau, de-

puis hier soir à Paris, a connu un début de séjour agité dans la capitale. Arrivée à 20 h 40 (heures locales) à bord d'une "Caravelle" française d'une compagnie privée,

la femme de Pierre Elliott Trudeau, venant de Nîmes (Midi de la France), pourtant accompagnée d'une vingtaine de journalistes américains et canadiens, n'a fait aucune déclaration à l'aéroport, avant de prendre place, à bord d'un taxi en maraude. L'accompagnant à bord de la voiture, dont le chauffeur manifestement croyait transporter un groupe de touristes, deux amis et un accompagnateur.

tographe occasionnel redevient femme de premier ministre.

Un "gorille" parlant anglais est là pour lui frayer un passage. Direction: le quatrième étage de l'hôtel. Margaret Trudeau s'enferme dans sa chambre, le numéro 46. Elle prie la direction de l'établissement de dire qu'elle n'accordera aucune interview.

Margaret Trudeau devrait séjourner dans la capitale française jusqu'à demain. D'après certains renseignements, elle serait arrivée jeudi soir à Paris, venant de New York, pour repartir à 11 heures du matin, hier, à bord d'une "Caravelle" d'une compagnie privée française "La Minerve". Direction: Nîmes.

Là, Margaret Trudeau, vêtue d'un pantalon blanc et d'une chemisier à carreaux blancs et rouges, apparemment très détendue, a visité à Vergèze les établissements d'une grande compagnie d'eau minérale française.

Des bousculades, il en eut à l'arrivée au Bourget, il y en eut également, à 21 h 30, à l'arrivée au "Grand Hôtel" rue Scribe, dans le quartier de l'Opéra, où Margaret Trudeau va séjourner. La femme du premier canadien descend de taxi: la meute des photographes lui fait face. La jeune femme hésite un instant, puis brandit à son tour son appareil et mitraille ceux qui la mitraillent... applaudissements. Eclats de rire. L'atmosphère semble vouloir se détendre, mais le reporter-pho-



Mme Trudeau dans l'ascenseur de son hôtel parisien. L'UPI

# Le Livre blanc serait tragique pour l'économie québécoise, dit le Montreal Board of Trade

MONTREAL (PC) — Certains politiques contenus dans le Livre blanc sur la langue française pourraient avoir des conséquences néfastes pour l'économie du Québec.

C'est du moins ce que soutient le Montreal Board of Trade (le pendant anglophone de la Chambre de commerce de Montréal), dans un mémoire que le conseil d'administration de cet organisme vient de transmettre au premier ministre René Lévesque ainsi qu'au parrain de la charte du français, Camille Laurin.

Le Montreal Board of Trade soutient en effet qu'il "serait tragique pour la croissance à long terme de l'économie québécoise que des entraves viennent inutilement réprimer le talent et l'esprit d'initiative dont les autres collectivités pourraient faire bénéficier".

Par la voix de son président, Bernard J. Finestone, le Montreal Board of Trade exprime l'opinion que le Livre blanc "semble vouloir proposer la création d'une société québécoise isolée, coupée de la réalité nord-américaine ou internationale".

Le mémoire rappelle que le milieu des affaires, tel que le représente le Montreal Board of Trade et ses 2.900 entreprises membres, a donné, sans y avoir été contraint,

sa pleine adhésion et son appui actif au principe voulant que l'on doive assurer non seulement le maintien, mais l'avancement de la langue et de la culture françaises au Québec et au Canada.

Le système d'enseignement. Toutefois, le Board ajoute que les critères d'admissibilité scolaire, envisagés dans le livre blanc, réduiraient au minimum la disponibilité d'experts en provenance des pays non francophones.

"Le mouvement des immigrants francophones eux-mêmes pourrait en être affecté, du fait qu'en quittant un milieu francophone relativement vaste, ils feraient certes figure d'exceptions s'ils devaient vouloir s'intégrer à une société francophone de moindre ampleur comme celle du Québec, à moins que l'enseignement des langues y soit comparable à celui offert en milieu continental."

Le Board constate que le système d'enseignement du Québec a produit, au cours des 20 dernières années, un nombre croissant de diplômés dans des disciplines orientées vers le monde des affaires. Toutefois, il souligne que plusieurs de ces diplômés optent pour la fonction publique ou parapublique et qu'il en résulte une insuffisance de candidatures aux postes de haute direction qui s'offrent en

nombre croissant non seulement au Québec mais ailleurs au Canada.

Le Board suggère au gouvernement du Québec d'encourager les étudiants francophones à entreprendre une carrière en administration des affaires dans le but de faciliter "l'atteinte des objectifs économiques visés, c'est-à-dire l'obtention d'un maximum d'avantages financiers pour la collectivité en vue de lui permettre de réaliser ses objectifs sociaux".

Le Board ajoute dans son mémoire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des mesures coercitives pour atteindre ces objectifs. Il rappelle qu'il y a eu ces dernières années, sous plusieurs gouvernements, des échanges et un dialogue constants qui ont trouvé leur aboutissement dans la Loi sur la langue officielle (Loi 22). "Exception faite du domaine de l'enseignement, cette loi fondée essentiellement sur l'incitation plutôt que sur la coercition, obtint l'assentiment général."

Le Board conclut son mémoire en ces termes: "...si certaines politiques énoncées dans le Livre blanc devaient être mises en oeuvre, elles ne pourraient qu'entraîner des conséquences néfastes pour l'économie du Québec et le mieux-être de sa population. L'exode possible des sièges sociaux d'entreprises nationales et internationales établies au Québec, avec les graves répercussions économiques qui en résulteraient, ne constitue qu'un aspect du problème".

Le Board souligne aussi dans son mémoire quatre affirmations contradictoires tirées du Livre blanc. Ces affirmations concernent la situation de la langue et de la culture française aujourd'hui, les droits actuels et futurs des anglophones, l'ex-

istence d'un Québec unilingue dans un contexte nord-américain anglophone et la possibilité ou non de voir surgir dans l'avenir un ghetto linguistique au Québec.

Le Board dit retenir que le Parti Québécois a été élu, le 15 novembre dernier, après avoir sollicité un mandat pour administrer plus efficacement dans le cadre d'un gouvernement provincial faisant partie intégrante de la fédération canadienne.

Le Board considère donc que le Livre blanc constitue un "cheval de Troie" destiné à établir, de fait, une séparation linguistique préliminaire à la séparation politique, malgré le fait que le Parti québécois ait affirmé pendant sa campagne que la séparation ne pouvait être envisagée qu'après un référendum favorable à une telle action.

Le Board compte commenter le Livre blanc de façon plus détaillée et de faire de même pour le projet de loi quand il sera déposé à l'Assemblée nationale.

Selon M. Finestone, le Board compte commenter le Livre blanc de façon plus détaillée et de faire de même pour le projet de loi quand il sera déposé à l'Assemblée nationale.

Le long article de Scully est paru dans l'édition de samedi du Montreal Star. Il décrivait le Québec comme "une petite communauté oubliée, culturellement frustrée, hyper active et souffrant d'un sentiment d'insécurité".

L'article était tiré du texte d'un discours que Scully a prononcé le 30 mars dernier lors d'un symposium qui s'est tenu à Washington sur le Canada et le Québec.

Scully a rappelé qu'il avait été destiné à un auditoire américain de haut niveau et fait pour "les frapper au point qu'ils ne puissent éliminer les problèmes du Québec en les traitant de mineurs ou ordinaires".

Sa publication a déclenché la réaction de lecteurs de la presse française et anglaise qui ont estimé qu'il donnait un reflet déformé de la vie dans la province.

Le Devoir, dont Scully est en congé sans solde, a publié un éditorial, mardi, le critiquant pour avoir présenté une "caricature sardonique, une vision grossièrement injuste" du Québec. Le Devoir n'endosse pas ce point de vue, a souligné l'éditorial signé par son rédacteur en chef, Michel Roy.

Des lettres et des articles contradictoires ont afflué également au Montreal Star.

"J'accepte ces répliques, car cet article n'a jamais prétendu être une description objective, pas plus qu'il n'était destiné à des lecteurs québécois".

Tout le monde en place pour la grande Fête populaire! **SAMEDI 14 MAI** au Colisée de Québec

Toute la population est invitée à participer à ce concours annuel du folklore québécois.



**DANSEURS, GIGUEURS, CHANTEURS INSTRUMENTISTES** vous êtes particulièrement conviés aux

**AUDITIONS REGIONALES LE DIMANCHE 24 AVRIL DE 9 HEURES A 17 HEURES A TELE-4 1000, RUE MYRAND, QUEBEC**

Amateurs de giges et quadrilles, chansons à répondre, violon, accordéon à pitons et musique à bouche, faites valoir vos talents dans le cadre de cette importante manifestation folklorique, à l'échelle provinciale. A l'issue de la Fête populaire régionale, les vainqueurs seront éligibles aux semi-finales, qui se dérouleront à Sherbrooke les 28 et 29 mai.

**LA GRANDE FINALE PROVINCIALE COURONNERA LE TOUT LE 4 JUIN PROCHAIN A SHERBROOKE**

où seront proclamés les grands champions provinciaux pour 1977. Des trophées seront remis dans chaque catégorie.

**ENTREZ DANS LA RONDE... JOIGNEZ-VOUS A LA FETE POPULAIRE DU FESTIVAL DES CANTONS 1977!**

Avec la participation de **TI-BLANG RICHARD et ses musiciens**

**LA FETE POPULAIRE** est organisée et présentée à Québec en collaboration avec **TELE-CAPITALE - CHRC et LE SOLEIL**



**SURVEILLEZ L'OUVERTURE PROCHAINE D'UN NOUVEAU CONCEPT "CENTRE JARDIN" 871-0000**

**AUJOURD'HUI GAGNEZ A VOTRE VENTE "GRAND MENAGE DU PRINTEMPS"**

**VOIR PAGE B-7**

**Scully attristé**

**Vente de Printemps**

**10% D'ESCOMPTE** avec cette annonce

**NORTH AMERICAN TILE CORPORATION**

Présente la plus riche variété de tuiles céramiques au Canada.

Pour vous servir nous gardons en stock plus de **1 million** de pieds carrés.



**Gratuit** Obtenez un catalogue 8 pages en couleur

- Le plus beau matériel de DÉCORATION
- Résistance à l'usage... sans limite
- Très facile à poser (faites le vous-même)
- Pour cuisines, salles de bain, vestibules, salles de jeux, patio etc.

675 est, boul. Charest, Québec (418) 523-4949

**SPECIAL!**

Tuiles à mur à partir de **69¢** le pied carré Ensemble complet pour une salle de bain comprenant: 80 pi. ca. de tuiles à mur unies, 25 pi. ca. de tuiles à plancher, Couleur de votre choix, Adhésif et ciment pour joints, Un seul en véritable marbre d'Italie (Toute gauderie)

**SEULEMENT \$98.00**

A la sortie boul. Charest de l'Autoroute Dufferin-Montmorency

# Nouveau sommet en 1976 à la Caisse de dépôt et placement

(PC) — Des biens sous gestion excédant les cinq milliards, de nouveaux dépôts dépassant le demi-milliard et une augmentation sensible du taux de rendement net sur les dépôts moyens, voilà trois nouveaux sommets atteints par la Caisse de dépôt et placement du Québec en 1976, a-t-il révélé hier.

Au 31 décembre 1976, le total des biens confiés à la gestion de la Caisse de dépôt se situait à \$5,3 milliards, soit \$4,3 milliards pour le fonds général, \$820,5 millions pour les fonds ségrégatifs et \$401,2 millions pour les portefeuilles à gestion distincte.

Cette augmentation a résulté de dépôts nets de \$592,8 millions, effectués par les divers organismes et régimes supplémentaires de rentes, alors que le revenu net de l'ensemble des fonds atteignait le niveau sans précédent de \$403,5 millions.

Pour la dixième année consécutive, le taux de rendement net sur les

dépôts moyens de la Caisse de dépôt constitue un record (8,62 pour cent en 1976, soit une augmentation de 0,51 pour cent sur celui de 1975.)

Ces chiffres sont communiqués dans le rapport annuel de gestion de la Caisse de dépôt déposé à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

La Caisse de dépôt mentionne qu'elle a, en 1976 comme par le passé, accordé un concours prioritaire à la distribution des nouvelles émissions d'obligations du secteur public québécois; elle s'est notamment portée acquéreur de \$395 millions d'obligations émises par le gouvernement du Québec, \$50 millions par l'Hydro-Québec et \$30 millions par Disbec. Depuis sa création en 1966, elle a acheté des nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché primaire canadien pour un montant de \$2,4 milliards, dont 47,1 pour cent par le biais d'émissions privées.

Au 31 décembre 1976, elle détenait ou gérait pour le compte de déposants près de \$2,5 milliards de telles obligations et \$644 millions de titres émis par des corps publics québécois, soit des municipalités, commissions scolaires, CEGEP, universités ou hôpitaux.

Reconnue depuis longtemps comme un des principaux éléments de stabilisation des valeurs du Québec et de l'Hydro-Québec sur le marché canadien, la Caisse de dépôt rappelle que son intervention sur le marché secondaire en vue d'ordonner le marché de ces obligations lorsque des tensions inhabituelles se sont manifestées en 1976, n'était pas nouvelle et qu'à diverses époques par le passé, elle était intervenue de façon similaire. De fait, souligne le rapport, "les récentes opérations ne se distinguent des précédentes que par le vif intérêt qu'elles ont suscité auprès du public".

## La caisse se félicite de jouir du respect de tous les gouvernements



J. Jacques Parizeau a déposé hier le rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement.

(PC) — La réaction des investisseurs à l'élection d'un gouvernement indépendantiste, le 15 novembre dernier, a été "vive mais ordonnée" et l'année boursière 1976 s'est terminée sur une note "optimiste".

C'est ce que signale le rapport annuel 1976 de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ), un rapport déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre québécois des Finances, Jacques Parizeau.

Selon le rapport, "au cours des deux jours qui ont suivi le scrutin, l'indice des valeurs industrielles de la Bourse de Toronto et l'indice général de la Bourse de Montréal ont accusé des baisses respectives de 4,46 pour 100 et 4,27 pour 100".

"La situation s'est cependant stabilisée la troisième journée et les marchés boursiers ont clôturé en hausse, poursuit le rapport. L'année 1976 s'est terminée sur un ton optimiste et les indices de Montréal et de Toronto sont revenus à des niveaux supérieurs à ceux du début de 1976."

## Les boutiques Avant-garde chez Eaton vous offrent en prime les lunettes Ted Lapidus

Une offre à ne pas manquer. Procurez-vous une perruque de 40.00 ou plus et vous recevrez sans frais de superbes lunettes Ted Lapidus, collection 1977. Ces lunettes sont normalement vendues 40.00 à leur prix courant. Hâtez-vous de profiter de cette occasion avantageuse. Aucun échange ni remboursement par mesure d'hygiène.

Achats en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton. (225) Place Ste-Foy



EATON

# GAGNEZ EN NOUS APPELANT Aujourd'hui

c'est

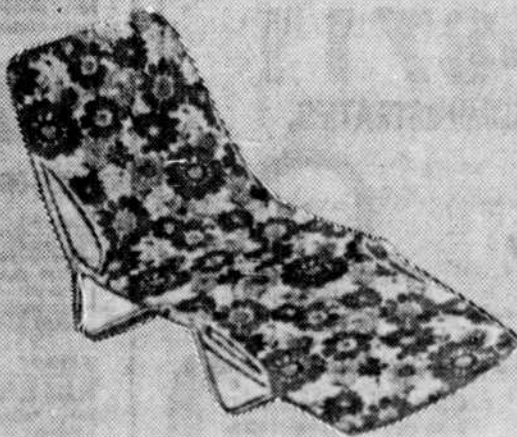
## VOTRE VENTE "GRAND MENAGE DU PRINTEMPS"

**EXCEPTIONNELLEMENT, CE SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE, DES TELEPHONISTES SERONT A VOTRE DISPOSITION DE 8H.30 A 16H.30 POUR RECEVOIR VOS ANNONCES.**

**FAITES UN PREMIER GAIN EN VENDANT LES ARTICLES EN BON ETAT QUE VOUS N'UTILISEZ PLUS...**

ET...

**PARTICIPEZ AUSSI AU TIRAGE DE 25 CHAISES LONGUES DE PARTERRE.**



A CHAQUE HEURE, NOUS TIRERONS AU SORT LES NOMS DE 3 CLIENTS QUI AURONT PLACE UNE ANNONCE AU COURS DES 60 MINUTES PRECEDENTES. CES TROIS CLIENTS SE VERRONT ATTRIBUER UNE CHAISE DE PARTERRE.

**PROFITEZ DE CETTE JOURNÉE SPECIALE A L'OCCASION DE LA SEMAINE INTERNATIONALE DES ANNONCES CLASSEES!**

COMPOSEZ

**647-3311**

**LES ANNONCES CLASSEES LE SOLEIL**

"Nous travaillons pour vous"...

